



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ À DAKAR

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ : DROIT ET RÉGULATION *

DU 30 MAI AU 4 JUIN 2022
MAISON DE LA PRESSE - DAKAR

CANDIDATURES
JUSQU'AU **30 MARS 2022** POUR LES EUROPÉENS
JUSQU'AU **15 MAI 2022** POUR LES LOCAUX
NUMAFRIQUE@IDEST-PARIS.COM
FRAIS D'INSCRIPTION:
100€ - INDIVIDUELS
200€ - ORGANISATIONS ET ENTREPRISES

*Formation certifiante de l'Université Paris-Saclay et de l'Université Gaston Berger

PROGRAMME

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ : DROIT ET RÉGULATION

30 mai

**La transition numérique
des sociétés : enjeux et
défis**

31 mai

**L'infrastructure des
télécommunications,
pilier de la société
numérique**

Journée parrainée par l'ARTP

1er juin

**Le droit des données
personnelles :
citoyenneté, marché,
souveraineté**

Journée parrainée par la CDP

2 juin

**Colloque international
La régulation de la data**

*Organisé par l'Université Gaston Berger de Saint
Louis et l'Université Paris-Saclay*

3 juin

**Cybersécurité et
protection du citoyen**

*Journée parrainée par l'Ecole Nationale de
Cybersécurité à vocation régionale*

4 juin

**Les applications du
numérique et les objectifs
de développement
durable**

PRÉSENTATION

HISTORIQUE DU PROJET

L'Afrique est une terre d'innovation en matière de numérique. Il lui arrive de sauter des étapes technologiques ce qui l'amène à innover en matière de régulation et à faire des propositions répondant directement aux enjeux du terrain qui peuvent inspirer l'Europe.

Depuis sa création, l'Idest a pour mission de participer au développement du droit des télécommunications, et plus largement, du droit du numérique dans un contexte international et multiculturel. L'importance de l'Afrique comme marché et terre d'innovation pour le numérique a conduit les partenaires de l'Idest à soutenir l'enseignement et la recherche par une série d'initiatives sur le continent africain. Le Sénégal a été choisi pour développer cette politique.

OBJECTIFS ET CERTIFICATION

L'Université d'été "Le numérique au service de la société et du développement" s'insère dans un projet plus large visant à encourager la formation commune des étudiants africains et européens par une équipe pluriculturelle et à soutenir la recherche de haut niveau sur les questions liées au numérique. Aussi, en marge du cours d'été, un Colloque international est organisé en lien avec l'un des thèmes du cours.

Le projet est co-porté par des institutions françaises et sénégalaises et est orienté vers les échanges sous forme de conférences (matin) et d'ateliers pratiques (après-midi).

L'objectif de l'université d'été est de former des spécialistes africains et européens ainsi que d'encourager le développement d'une culture francophone en droit et régulation du numérique. Porté par l'UGB et l'Idest (Université Paris-Saclay), le cours d'été est à terme appelé à prendre de l'ampleur et devenir un master.

Un certificat de l'Université Paris-Saclay et de l'UGB sera délivré à l'issue de l'université d'été.

CANDIDATURES

L'université d'été est ouverte aux étudiantes et étudiants de M1 et M2 en droit, en sciences politiques, en sciences économiques, sciences de l'information ou toute autre discipline en lien avec le sujet. Elle peut également être suivie par des professionnels.

Les frais d'inscription s'élèvent à 100 € pour les individuels, et à 200€ pour les organisations et les entreprises (tarif de lancement).

Les frais de logement et de déplacement sont à la charge des participantes et des participants.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 mars pour les candidatures européennes et jusqu'au 15 mai pour les candidatures africaines. Pour déposer une candidature, envoyez votre lettre de motivation (2 pages maximum) au format PDF à numafrique@idest-paris.com

PROJETS PARALLÈLES

LE COLLOQUE

Le cours d'été et le **colloque international** ont pour objectif de promouvoir le développement d'une culture francophone commune en droit et régulation du numérique. La thématique retenue pour l'édition 2022 du colloque est **la régulation de la donnée**, thématique à la fois importante et transversale, permettant ainsi aux différents participants sénégalais et français de faire valoir leur expertise dans une réflexion commune sur une question qui présente des enjeux économiques, politiques et stratégiques.

Le terme de "donnée" renvoie à la représentation d'une information sous une forme qui lui permet d'être traitée. Le format numérique a ceci d'intéressant qu'il accroît les possibilités d'échanges des données, soulevant un double enjeu :

- D'un côté, de grandes opportunités voient le jour, la circulation des données numériques produit des richesses et de la valeur, impliquant directement le droit de la concurrence, le droit de propriété et à l'information;
- D'un autre côté, certains traitements de données peuvent porter atteinte aux personnes, aux organisations, aux Etats et soulèvent des questions de respect de la vie privée, de sécurité et de souveraineté.

Les données personnelles représentent une partie importante des questions relatives à la régulation de la donnée numérique, mais elles ne sont pas les seules en jeu.

La détention de la donnée numérique procure par exemple un avantage concurrentiel certain aux acteurs du big data et du smart data et soulève des enjeux de régulation du marché. Les données captées par les acteurs privés ne peuvent-elles pas également parfois s'avérer être d'intérêt public ? Inversement, les données rendues publiques par les administrations peuvent être réutilisées à d'autres fins que celles de la mission de service public pour laquelle elles ont été produites, mais peuvent-elles l'être librement ?

Ensuite, le développement des technologies numériques s'est accompagné d'une production massive de données par les individus et les organisations. Des données qu'il faut stocker et traiter, tâches impossibles à réaliser désormais par de seuls acteurs humains. Des logiciels et des serveurs, toutes sortes d'acteurs mécaniques, sont mobilisés, prêtant le flanc à des failles nouvelles et offrant par là un potentiel accès à distance et total aux cyberattaquants. Quelles bonnes pratiques adopter ? Quelle culture de la cyberattaque développer ? Comment protéger la donnée numérique non-personnelle ?

Enfin, les Etats ont pris conscience, certes tardivement, de la dimension souveraine de la donnée en cherchant à maîtriser son hébergement sur le territoire national et à la soumettre à leur réglementation.

Face à ces enjeux, l'Afrique et l'Europe partagent une vision commune des enjeux de la régulation de la donnée face aux stratégies des géants du numérique que ce colloque entend éclairer et renforcer.

LE PROJET NUMÉRIQUE SANS FRONTIÈRES

Le **projet Numérique sans frontière (NSF)** permet à des étudiants du M2 DAST de comprendre la réalité de l'utilisation des TIC à des fins de développement. Chaque étudiant sélectionné rédige un mémoire et effectue une visite de terrain dans un pays africain. Les éditions 2020, 2021 et 2022 portent sur les télécommunications au Sénégal. Les thèmes traités étaient les suivants : Mobile Farming, Mobile Health, Mobile Banking, Régulations des télécommunications en Afrique, Migrations et traces numériques, biométrie et transparence électorale en Afrique, blockchain en Afrique, etc.

PORTEURS DU PROJET

Philippe Achilleas

Philippe Achilleas est Professeur agrégé des Universités en droit public, spécialiste du droit des activités spatiales et du droit international et européen du numérique. Il dirige le Master spécialité droit des activités spatiales et des télécommunications ainsi que l'Institut Droit, Espaces, Technologies (Idest). Philippe Achilleas est également le directeur de la Chaire Technologie et Progrès financée par Orange et Airbus et du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) mis en place entre l'Université Paris-Saclay et le CNES sur le droit de l'espace et des secteurs innovants. Philippe Achilleas participe à plusieurs études et groupes de travail pour le gouvernement français, des gouvernements étrangers, des organisations internationales et des grands groupes industriels. Au regard de ses activités en lien avec les organisations internationales, Philippe Achilleas est membre du Bureau du Centre européen de droit de l'Espace de l'Agence spatiale européenne. Il est membre de la délégation française à l'ONU pour les questions spatiales. Philippe Achilleas a également associé aux travaux de l'OIF en tant que co-responsable du Rapport sur l'état de la Francophonie numérique publié en 2016 et 2018.



Mamoudou Niane

Mamoudou Niane est agrégé des Facultés de Droit et Professeur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal). Il est le Secrétaire Permanent de la Commission de protection des Données Personnelles (CDP) du Sénégal. Il en a été le Directeur des Affaires Juridiques du Contentieux et de la Conformité de novembre 2016 à mars 2020. Pr. Niane a participé à l'élaboration des législations sur la Société de l'Information au Sénégal. Plus récemment, il a coordonné la réforme du cadre législatif et réglementaire sur la protection des données personnelles au Sénégal. Il est membre de plusieurs comités techniques dédiés à la protection des données personnelles et au numérique au Sénégal et à l'international. Au titre de ses recherches scientifiques, Pr. Niane s'investit dans le domaine de la gouvernance des données, de l'identité numérique et de l'Intelligence Artificielle.



Cléo Collomb

Cléo Collomb est docteure en épistémologie et en sciences de l'information et de la communication. Elle est actuellement maîtresse de conférences à l'Université Paris-Saclay, Idest. Spécialiste de la trace numérique, elle s'inscrit dans une démarche de recherche technologique orientée cybersécurité, visant à développer des instruments d'intelligence des données, pour observer et étudier les dynamiques sociales sur le clear, le deep et le dark web..



Constantin Buchholz

Constantin Buchholz est actuellement doctorant en droit à l'Université Paris-Saclay, Idest. Ses recherches portent sur la Politique de concurrence de l'Union européenne, ses origines ordolibérales et les plateformes numériques. D'origine allemande, il a toujours été porté par une grande curiosité pour le monde francophone. L'organisation de ce cours d'été constitue ainsi pour lui une expérience unique, lui permettant de découvrir une autre culture juridique, de quitter le cadre franco-allemand, mais également d'apprendre à organiser des colloques scientifiques.

